

**Commission préparatoire
de la Cour pénale internationale**

Distr. limitée
22 juillet 2002
Français
Original: anglais/arabe

New York, 1er-12 juillet 2002

**Rapport de la Commission préparatoire sur les travaux
de sa dixième session (1er-12 juillet 2002)****Résumé**

Rapporteur : M. Salah **Suheimat** (Jordanie)

1. La Commission préparatoire de la Cour pénale internationale, créée conformément à la résolution F adoptée par la Conférence diplomatique de plénipotentiaires des Nations Unies sur la création d'une cour pénale internationale le 17 juillet 1998, s'est réunie au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 1er au 12 juillet 2002, conformément à la résolution 56/85 de l'Assemblée générale en date du 12 décembre 2001.
2. Conformément au paragraphe 2 de la résolution F de la Conférence, la Commission préparatoire est composée de représentants des États qui ont signé l'Acte final de la Conférence et d'autres États qui ont été invités à participer à la Conférence.
3. Au paragraphe 4 de la résolution 56/85 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général était prié de convoquer à nouveau la Commission préparatoire, en vertu de la résolution F, du 8 au 19 avril et du 1er au 12 juillet 2002, pour qu'elle continue à s'acquitter du mandat défini dans ladite résolution et, dans cette perspective, étudie des moyens de rendre la Cour plus efficace et de la faire plus largement accepter.
4. Conformément au paragraphe 6 de la même résolution, le Secrétaire général a invité aux réunions de la Commission préparatoire, en qualité d'observateurs, des représentants des organisations et autres entités auxquels l'Assemblée générale a adressé, dans ses résolutions pertinentes, une invitation permanente à participer, en cette qualité, à ses sessions et à ses travaux; il a aussi invité, en qualité d'observateurs aux réunions de la Commission préparatoire, des représentants des organisations intergouvernementales régionales et autres instances internationales intéressées, notamment le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et le Tribunal pénal international pour le Rwanda.
5. Aux termes du paragraphe 7 de la même résolution, les organisations non gouvernementales peuvent participer aux travaux de la Commission préparatoire, en assistant à ses séances plénières et à ses autres séances publiques, conformément au



Règlement intérieur de la Commission, recevoir les documents officiels et mettre leur propre documentation à la disposition des délégations.

6. Le Bureau de la Commission préparatoire, élu aux première et deuxième séances de la Commission les 16 et 22 février 1999, et aux 34e et 37e séances plénières, les 8 et 19 avril 2002, a poursuivi ses travaux à la dixième session. Le Bureau était composé comme suit :

Président :

Philippe Kirsh (Canada)

Vice-Présidents :

Enver Daniels (Afrique du Sud)

George Winston McKenzie (Trinité-et-Tobago)

Mirza Kusljagic (Bosnie-Herzégovine)

Rapporteur :

Salah Suheimat (Jordanie)

7. Le Directeur de la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, M. Václav Mikulka, a assuré les fonctions de Secrétaire de la Commission préparatoire. La Division de la codification a fourni un appui fonctionnel à la Commission.

8. La Commission préparatoire a tenu sa dixième et dernière session du 1er au 12 juillet 2002.

9. Conformément à la décision prise à sa 37e séance, le 19 avril 2002, la Commission préparatoire a adopté pour sa dixième session un plan de travail, prévoyant la répartition de ses travaux entre les cinq groupes de travail restants, respectivement chargés des questions suivantes : documents préparatoires de l'Assemblée des États parties; élaboration d'un projet de budget pour le premier exercice financier de la Cour; rémunération des juges, du Procureur et du Greffier; Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes; crime d'agression.

10. La liste des coordonnateurs à la dixième session était la suivante :

a) Saeid Mirzaee-Yengejeh (République islamique d'Iran), coordonnateur pour les documents préparatoires de l'Assemblée des États parties;

b) Valentin Zellweger (Suisse), coordonnateur de l'élaboration d'un projet de budget pour le premier exercice financier de la Cour;

c) Gaile Ramoutar (Trinité-et-Tobago), coordonnatrice pour les questions relatives au Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes;

d) John Holmes (Canada), coordonnateur des questions relatives à la rémunération des juges, du Procureur et du Greffier;

e) Silvia Fernández de Gurmendi (Argentine), coordonnatrice des questions relatives au crime d'agression.

11. À ses 38e et 42e séances, les 1er et 12 juillet 2002, la Commission préparatoire a pris note du rapport présenté oralement par Silvia Fernández de Gurmendi (Argentine), Présidente du Sous-Comité du Bureau faisant office d'interlocuteur avec le pays hôte, sur l'état d'avancement des travaux de l'équipe d'experts chargée d'assurer la mise en place rapide et effective de la Cour et sur les réunions

d'examen qui avaient réuni les membres du sous-comité, les représentants du pays hôte et le coordonnateur de l'équipe chargée des préparatifs.

12. À sa 40e séance, le 3 juillet 2002, la Commission préparatoire a convenu que son président transmettrait le texte de la déclaration ci-après au Président du Conseil de sécurité, avec copie aux États membres du Conseil de sécurité et au Secrétaire général¹. Le texte de la déclaration se lit comme suit :

« 1. La Commission préparatoire de la Cour pénale internationale, ayant à l'esprit la Charte des Nations Unies et en particulier ses dispositions relatives aux pouvoirs et aux fonctions du Conseil de sécurité, s'inquiète vivement de l'évolution de la situation au Conseil de sécurité concernant la Cour pénale internationale et les opérations internationales de maintien de la paix.

2. La Commission préparatoire engage tous les États à garantir l'indépendance et l'efficacité de la Cour pénale internationale, qui complète les juridictions nationales.

3. La Commission préparatoire lance un appel aux États membres du Conseil de sécurité pour qu'ils trouvent une issue à cette situation dans le strict respect de la lettre et de l'esprit du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. »

13. À la 41e séance, le 8 juillet 2002, le Président de la Commission préparatoire a noté qu'il restait à examiner quelques questions techniques encore en suspens concernant le Projet d'accord sur les privilèges et immunités de la Cour, et a chargé Irene Gartner (Autriche) d'assurer la coordination des consultations sur ces questions. Le Président a également pris note du fait que l'on avait évoqué, dans le contexte des travaux du Groupe de travail chargé d'élaborer un projet de budget pour le premier exercice financier de la Cour, la création d'un poste de Directeur de la Division des services communs qui serait nommé par l'Assemblée des États parties, et il a décidé de nommer Patricio Ruedas (Espagne) coordonnateur pour cette question. Il a en outre nommé Hans Bevers (Pays-Bas) coordonnateur des questions relatives à un barreau pénal international.

14. À la même séance, la Commission préparatoire a décidé que la première réunion de l'Assemblée des États parties se tiendrait du 3 au 10 septembre 2002.

15. À sa 42e séance, le 12 juillet 2002, la Commission préparatoire a invité le Timor oriental à assister à la séance en qualité d'observateur, et le représentant du Timor oriental y a fait une déclaration.

16. À la même séance, la Commission préparatoire a pris note des rapports présentés oralement par les coordonnateurs des groupes de travail respectivement chargés des documents préparatoires de l'Assemblée des États parties du projet de budget pour le premier exercice financier de la Cour, de la rémunération des juges, du Procureur et du Greffier, du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes et des questions relatives au crime d'agression.

17. Toujours à la même séance, la Commission préparatoire a adopté le rapport sur les travaux de sa dixième session (PCNICC/2002/2 et Add.1 à 3).

18. La Commission préparatoire a donc mené à bien le mandat qui lui avait été confié aux termes de la résolution F adoptée par la Conférence diplomatique de plénipotentiaires des Nations Unies sur la création d'une cour pénale internationale

le 17 juillet 1998, et de la résolution 56/85 de l'Assemblée générale en date du 12 décembre 2001.

19. La Commission préparatoire a noté avec satisfaction que, pendant sa dixième session, 24 représentants en tout avaient bénéficié du Fonds d'affectation spéciale constitué en application du paragraphe 8 de la résolution 53/105 de l'Assemblée générale, en date du 8 décembre 1998, pour faciliter la participation des pays les moins avancés aux travaux de la Commission. Des billets d'avion avaient été fournis aux intéressés, qui avaient également touché une indemnité journalière de subsistance. À sa 42e séance, la Commission a pris note de ce que l'International Institute for Human Rights Law de l'Université De Paul (États-Unis d'Amérique) avait offert de prendre à sa charge les frais de participation à la première réunion de l'Assemblée des États Parties, en septembre 2002, des représentants des pays les moins avancés intéressés à y participer, à raison d'un représentant par pays. Ce même institut avait déjà aidé les pays les moins avancés à participer aux sessions de la Commission préparatoire.

20. On trouvera à l'annexe la liste des documents relatifs aux questions que la Commission a examinées à sa dixième session.

Notes

¹ Cette déclaration a également été publiée en tant que document de la Commission préparatoire, sous la cote PCNICC/2002/L.3.

Annexe

Liste des documents*

[Original : anglais/arabe/espagnol/français]

Documents généraux

<i>Cote</i>	<i>Description</i>
PCNICC/1999/INF/3	Statut de Rome de la Cour pénale internationale, adopté à Rome le 17 juillet 1998 – Note du Secrétariat
PCNICC/2000/1	Rapport de la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale
PCNICC/2000/1/Add.1	Rapport de la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale – Additif : Partie I – projet de règlement de procédure et de preuve
PCNICC/2000/1/Add.2	Rapport de la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale – Additif : Partie II – projet de texte sur les éléments des crimes
PCNICC/2000/INF/4	Déclarations faites en plénière à l'occasion de l'adoption du rapport du Groupe de travail chargé du règlement de procédure et de preuve et du rapport du Groupe de travail chargé des éléments des crimes
PCNICC/2001/1	Rapport de la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale (suite)
PCNICC/2001/1/Add.1	Rapport de la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale – Additif : Première partie – projet d'accord sur les relations entre la Cour et l'Organisation des Nations Unies
PCNICC/2001/1/Add.2	Rapport de la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale – Additif : Partie II – projet de règlement financier
PCNICC/2001/1/Add.3	Rapport de la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale – Additif : Partie III – projet d'accord sur les privilèges et immunités de la Cour
PCNICC/2001/1/Add.4	Rapport de la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale – Additif : Partie IV – projet de règlement intérieur de l'Assemblée des États parties

* Documents généraux et documents publiés de la sixième à la dixième session de la Commission préparatoire. Pour la liste des documents relatifs au projet de budget du premier exercice de la Cour, à la rémunération des juges et au fonds d'affectation spéciale pour les victimes, et pour la liste des documents préparatoires de l'Assemblée des États Parties publiée de la huitième à la dixième session, voir le document PCNICC/2002/2, annexe XV. Pour la liste des documents relatifs au crime d'agression publiés de la première à la dixième session de la Commission préparatoire, voir le document PCNICC/2002/2/Add.2.

<i>Cote</i>	<i>Description</i>
PCNICC/2002/1	Rapport de la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale (suite)
PCNICC/2002/1/Add.1	Rapport de la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale – Additif : première partie – projet de principes devant régir l'accord de siège à négocier entre la Cour et le pays hôte
PCNICC/2002/1/Add.2	Rapport de la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale – Additif : deuxième partie – projet de règlement financier
PCNICC/2002/1/Add.3	Ordre du jour provisoire de la première réunion de l'Assemblée des États Parties prévue au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 3 au 10 septembre 2002

Sixième session de la Commission préparatoire (27 novembre-8 décembre 2000)

<i>Cote</i>	<i>Description</i>
PCNICC/2000/L.4	Rapport de la Commission préparatoire sur sa sixième session (27 novembre-8 décembre 2000) (projet de résumé)
PCNICC/2000/L.4/Rev.1	Rapport de la Commission préparatoire sur sa sixième session (27 novembre-8 décembre 2000) (résumé)
PCNICC/2000/DP.1	Proposition présentée par les États-Unis d'Amérique – Autre question que la Commission préparatoire pourrait examiner
PCNICC/2000/INF/5	Liste des délégations

Septième session de la Commission préparatoire (26 février-9 mars 2001)

<i>Cote</i>	<i>Description</i>
PCNICC/2001/L.1	Rapport de la Commission préparatoire sur sa septième session (26 février-9 mars 2001) (projet de résumé)
PCNICC/2001/L.1/Rev.1	Rapport de la Commission préparatoire sur sa septième session (26 février-9 mars 2001) (résumé)
PCNICC/2000/INF/5/Corr.1	Liste des délégations (sixième session) – rectificatif
PCNICC/2001/INF/1	Document d'information présenté par le Cameroun
PCNICC/2001/INF/2	Liste des délégations (septième session)

Huitième session de la Commission préparatoire (24 septembre-5 octobre 2001)

<i>Cote</i>	<i>Description</i>
PCNICC/2001/L.2	Marche à suivre pour l'institution rapide de la Cour pénale internationale
PCNICC/2001/L.2/Corr.1	Rectificatif
PCNICC/2001/L.3	Rapport de la Commission préparatoire sur sa huitième session (projet de résumé)
PCNICC/2001/L.3/Rev.1	Rapport de la Commission préparatoire sur sa huitième session
PCNICC/2001/L.3/Rev.1/Add.1	Annexe II – Projet de budget pour le premier exercice de la Cour
PCNICC/2001/DP.1	Observations de la Turquie concernant les crimes de terrorisme
PCNICC/2001/DP.2	Vues de l'Estonie concernant la Cour pénale internationale
PCNICC/2001/INF/3	Déclaration de M. Jozias J. van Aartsen, Ministre des affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas, à la huitième session de la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale, le 25 septembre 2001
PCNICC/2001/INF/4	Liste des délégations (huitième session)

Neuvième session de la Commission préparatoire (8-19 avril 2002)

<i>Cote</i>	<i>Description</i>
PCNICC/2002/L.1	Rapport de la Commission préparatoire sur sa neuvième session (8-19 avril) (projet de résumé)
PCNICC/2002/L.1/Rev.1	Rapport de la Commission préparatoire sur sa neuvième session (8-19 avril) (résumé)
PCNICC/2002/L.1/Rev.1/Add.1	Annexe II – Projet de budget révisé pour le premier exercice de la Cour
PCNICC/2002/L.1/Rev.1/Add.2	Annexe III – Conditions d'emploi des juges de la Cour pénale internationale
PCNICC/2002/INF/1	Document d'information soumis par le Liechtenstein : Conclusions de la deuxième Réunion de consultation sur les implications pour les États membres du Conseil de l'Europe de la ratification du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, tenue à Strasbourg (France), les 13 et 14 septembre 2001, et Déclaration sur la Cour pénale internationale adoptée par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe le 10 octobre 2001

<i>Cote</i>	<i>Description</i>
PCNICC/2002/INF/2	Note : Document final de la réunion d'experts interessions tenue à La Haye du 11 au 15 mars 2002, distribué à la demande des Pays-Bas
PCNICC/2002/INF/3	Document d'information soumis par l'Espagne : Déclaration de la présidence, au nom de l'Union européenne, sur l'adoption de la position commune concernant la Cour pénale internationale
PNCNICC/2002/INF/4	Document d'information soumis par l'Espagne : Déclaration de la présidence de l'Union européenne au nom de l'Union européenne
PNCNICC/2002/INF/5	Document d'information soumis par les Pays-Bas : Déclaration faite par le Directeur général de l'Équipe spéciale néerlandaise du Ministère des affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas, M. Edmond Wellenstein, sur le projet de budget révisé pour le premier exercice financier de la Cour pénale internationale, à la neuvième session de la Commission préparatoire le 15 avril 2002
PNCNICC/2002/INF/6	Liste des délégations (neuvième session)

Dixième session de la Commission préparatoire (1er-12 juillet 2002)

<i>Cote</i>	<i>Description</i>
PCNICC/2002/L.3	Déclaration de la Commission préparatoire datée du 3 juillet 2002, transmise au Président du Conseil de sécurité par le Président de la Commission préparatoire, avec copie aux membres du Conseil de sécurité et au Secrétaire général
PCNICC/2002/L.4	Rapport de la Commission préparatoire sur les travaux de sa dixième session (1er-12 juillet 2002) (projet de résumé)
PCNICC/2002/L.4/Rev.1	Rapport de la Commission préparatoire sur les travaux de sa dixième session (1er-12 juillet 2002) (résumé)
PCNICC/2002/DP.1	Note concernant le choix du personnel de la Cour pénale internationale – proposition présentée par l'Espagne
PCNICC/2002/DP.1/Rev.1	Note concernant le choix du personnel de la Cour pénale internationale – proposition présentée par l'Espagne et le Chili
PCNICC/2002/INF/6/Corr.1	Liste des délégations – rectificatif (neuvième session)
PCNICC/2002/INF/7	Déclaration de l'Union européenne sur la position des États-Unis d'Amérique à l'égard de la Cour pénale internationale – document d'information soumis par l'Espagne
PCNICC/2002/INF/8	Liste des délégations